

À une assemblée ordinaire tenue le 6 décembre 2013 à 19h30 à la salle du Centre communautaire, à laquelle étaient présents les conseillers et la conseillère suivante :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Michel Longtin, monsieur Michel Bédard et madame Doris Larose.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale était aussi présente.

13-12-17267 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h30.

Adoptée

13-12-17268 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée

13-12-17269 Lecture et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 novembre soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée

Discours du maire

Monsieur David Pharand présente son discours.

FINANCES

13-12-17270 Lecture et adoption des comptes du mois de novembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de novembre 2013 au montant de 261,971.19 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 17203 au no. 17270 et prélèvements no 3441 à 3471 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 773.06\$ soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de novembre 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de novembre 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 42 739,57 \$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de novembre 2013.

Claire Diné, dir. g.

Claire Diné, dir.-gén.

13-12-17271 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 28 novembre 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 28 novembre soit accepté et est sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

Date reportée pour l'adoption du budget 2014

Le maire informe les membres que le budget 2014 sera adopté au cours d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 10 janvier 2014 à 19h. Un avis sera publié tel que requis par la loi afin d'informer les citoyens.

13-12-17272 Étalement des comptes de taxes 2014

Attendu que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Duhamel pour les années 2014, 2015 et 2016 a été déposé au bureau du soussigné au 1890, rue Principale à Duhamel le 5 septembre 2013 ;

Attendu que les évaluations foncières ont subi une hausse d'une moyenne de 40% sur le territoire;

Attendu qu'une solution de minimisation des taxes municipales s'impose afin que les contribuables ne subissent pas une trop grande augmentation des taxes municipales, la première année;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal adopte l'utilisation d'une formule d'étalement de l'augmentation et de la diminution des taxes à valeur progressive pour chaque année du rôle triennal.

Un vote est demandé. Quatre membres ont voté pour et deux membres ont voté contre. Deux dissidences sont enregistrées pour monsieur Daniel Berthiaume et monsieur Michel Longtin.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

ADMINISTRATION

4.1) Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de novembre 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 6 décembre 2013 »

Dépôt de lettres des propriétaires du lac Iroquois ayant pour objet leur opposition à une décision du conseil sortant, de recommander à la MRC de Papineau, le développement de terrains en troisième ligne sur le chemin de l'Iroquois.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire (montant total de la compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ), Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (Félicitations au maire) Bureau du commandant de la SQ (Félicitations au maire et information générale des services de la SQ), CLD Papineau (Félicitations au maire), Réseau Biblio de l'Outaouais (Félicitations au maire), Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Proportion médiane à 99% et facteur comparatif du rôle d'évaluation à 1.01), Centraide Outaouais (Félicitations au maire et informations générales, MMQ (Félicitations au maire et informations générales sur les services, Groupe IBI DAA (Félicitations au maire et informations générales), FQM (Avis de mise en candidature pour les élections municipales), PG solutions (Modification des frais aux utilisateurs), Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (Félicitations au maire et informations générales), Fleurons du Québec (Résultats de la classification horticole dans le cadre de notre municipalité), Caza Marceau et Soucy Bourdeau avocats (Offre de service), Teamsters Canada : Tragédie de Mégantic (Niveau de sécurité optimal dans tous les types de transports de produits dangereux), Ministère de la sécurité publique (Félicitations au maire), ASHOQ -Association des services en horticulture ornementale du Québec (Félicitations au maire et informations générales), Ministère des Transports du Québec (suivi augmentation de la vitesse de la limite de vitesse permise sur la route 321 entre la côte à Groulx et le village de Duhamel), Hydro-Québec (Félicitations au maire et nom de la personne ressource d'Hydro-Québec), Tourisme Outaouais (Félicitations au maire et informations générales), Ministère des Transports et des Affaires municipales (Substitution de l'aide financière aux travaux d'amélioration des chemins du Lac-Gagnon, Preston et des Lacs.)

13-12-17273 Combinaison de la réserve des employés et de l'employeur en cas d'invalidité courte durée

Considérant qu'il n'est pas obligatoire qu'une réserve soit créée pour l'assurance invalidité courte durée;

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, il ne sera plus nécessaire de gérer une réserve pour les employés;

Considérant qu'il serait opportun, suite à une recommandation de notre vérificateur, que le surplus au montant de 7 809,14\$ affecté de l'assurance invalidité courte durée des employés portant le numéro 55 13897 000 soit combiné au surplus affecté au montant de 13 221,32\$ de l'assurance invalidité courte durée de l'employeur portant le numéro 59 13141 000;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal approuvent le jumelage du surplus affecté de l'assurance invalidité courte durée des employés portant le numéro 55 13897 000 au montant de 7 809,14\$ au surplus affecté de l'assurance invalidité courte durée des employeurs au compte 59 13141 000 au montant de 13 221,32\$.

Adoptée

13-12-17274 Mesure d'appariement fiscal : nouvelle norme sur les paiements de transfert

Considérant que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la municipalité de Duhamel pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

Considérant que le Conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal adopte la nouvelle mesure d'appariement fiscal par la nouvelle norme de paiements de transfert.

Adoptée

13-12-17275 Politique d'assignation temporaire

Considérant que les employés de la Municipalité sont sujets à des lésions professionnelles dû aux types de travaux exécutés;

Considérant qu'une politique s'impose pour l'assignation des employés ayant été lésés dans le processus;

Considérant que l'objectif principal vise à favoriser le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles;

Considérant que la présente politique repose sur les lois d'accidents du travail et les maladies professionnelles et sur la santé et la sécurité au travail;

Considérant que les employés visés par la présente politique sont ceux dont la lésion n'est pas encore consolidée pouvant remplir d'autres fonctions chez l'employeur et ceux qui sont toujours incapables d'exercer son emploi convenablement;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal adoptent la politique d'assignation temporaire visant à réintégrer les employés ayant subi des lésions professionnelles.

Et que,

La politique d'assignation temporaire fait partie intégrante du procès-verbal comme s'il était tout au long reproduit.

Adoptée

13-12-17276 Achat regroupé- carburant en vrac

Attendu que la municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la municipalité de Duhamel désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la municipalité de Duhamel confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

Qu' un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la municipalité de Duhamel confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

Que la municipalité de Duhamel s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la municipalité de Duhamel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la municipalité de Duhamel s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

Adoptée

13-12-17277 Rapport des maladies et vacances à payer au 31 décembre 2013

Considérant que la liste des heures maladies et heures de vacances à payer est présentée aux membres du Conseil pour considération ;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil autorisent le maire et la directrice générale à procéder au paiement des heures maladies et des heures vacances (s'il y a lieu) conformément aux directives de la convention collective et des ententes salariales de tous les employés municipaux.

Adoptée

AVIS DE MOTION - Règlement sur la tarification

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Michel Longtin, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le règlement 2013-01 déterminant la tarification ou la compensation pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité de Duhamel.

AVIS DE MOTION - Code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est par la présente donné par madame Doris Larose, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le règlement 2011-14 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Duhamel.

HYGIÈNE DU MILIEU

Compte rendu des activités

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu des activités du service hygiène du milieu. Le calendrier de la collecte des ordures et du recyclage sera acheminé par la poste avant la période des Fêtes 2013 avec l'ajout d'information d'une demi-journée d'ouverture supplémentaire le jeudi du 8 mai au 30 octobre 2014.

TRAVAUX PUBLICS

Compte rendu des activités des travaux routiers

Monsieur Daniel Berthiaume donne le compte rendu des activités des travaux routiers.

13-12-17278 Fermeture du projet P-14 (chemin du Lac Gagnon Est)

Considérant que la réfection du chemin du Lac-Gagnon Est, est complétée entre le chemin du Brûlé et chemin du milieu;

Considérant que le coût total du projet s'élève à 53 086,69\$ et a été financé par le fonds général ;

Considérant que les travaux sont présentement complétés et conformes au plan et devis ;

Considérant qu'il y a lieu d'accepter les projets et par conséquent approuver la fermeture desdits projets ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve les dépenses en date du 30 novembre au montant net de 53 086,69\$.

Adoptée

13-12-17279 Fermeture du projet P-44 (chemin de la Côte Jaune)

Considérant que la réfection du chemin de la Côte Jaune est complétée;

Considérant qu'une aide financière de 15 000\$ a été octroyée du PAARRM et qu'un règlement d'emprunt prévoyant une taxe de secteur pour un montant équivalent à 75% du projet soit la somme de 54 547,88\$ et qu'une participation de l'ordre de 3 182,63\$ du fonds général est nécessaire pour combler la part de la municipalité, pour un coût total du projet de 72 730,51\$;

Considérant que les travaux sont présentement complétés et conformes au plan et devis ;

Considérant qu'il y a lieu d'accepter les projets et par conséquent approuver la fermeture desdits projets ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve les dépenses en date du 30 novembre au montant net de 72 730,51\$.

Adoptée

13-12-17280 Versement de la subvention – programme PAARM

Il est **résolu** à l'unanimité

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Côte-Jaune pour un montant subventionné de 15,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Côte-Jaune dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

13-12-17281 Abroger résolution numéro 13-11-17250 : chemin de l'Érable

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été invités à soumissionner pour le service de déneigement du chemin de l'Érable et de la borne sèche numéro 1351, route 321 soit :

Sébastien Drouault avec un montant de 1950\$ + taxes
Duhamel Camping et chalets avec un montant de 2127,04\$ + taxes

ATTENDU QUE le Conseil a accepté le plus bas soumissionnaire soit Sébastien Drouault ;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Drouault a refusé le contrat de déneigement;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La résolution portant le numéro 13-11-17250 concernant le déneigement du chemin de l'érable soit abrogée.

Et que,

Les membres du Conseil municipal acceptent la soumission de Duhamel Camping et chalets au montant de 2127\$ + taxes à condition que le déneigement du chemin de l'Érable soit effectué à l'aide d'un véhicule muni d'un souffleur.

Adoptée

13-12-17282 Déboursés du progressif 1 et 2 de la construction du garage municipal

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal approuvent les déboursés du progressif 1 et 2 à la firme Norexco pour la construction du garage municipal soit :

Progressif numéro 1 au 04-10-2013 au montant de 165 192, 77\$

Progressif numéro 2 au 19-11-2013 au montant de 204 550, 24\$

Que,

Le Conseil entérine le paiement des dépenses à date dans le projet de la construction du garage.

Adoptée.

13-12-17283 Téléphonie IP et service Internet au garage municipal

Attendu que le projet de construction d'un nouveau garage municipal;

Attendu la nécessité de regrouper les systèmes de téléphonie et internet au garage municipal et à la caserne des pompiers avec l'ensemble des services déjà utilisés à la Municipalité;

Attendu que l'entente de service avec la MRC de Papineau pour les services de téléphonie IP et Internet;

Il est **résolu**

QUE

Le Conseil municipal de Duhamel adhère au plan et aux coûts présentés par Monsieur André Bélec de la MRC Papineau pour le branchement du garage municipal et de la caserne de pompier pour les systèmes de téléphonie IP et Internet. La ventilation des coûts se lit comme suit :

Xittel Communications (Antennes, mats, Configuration des équipements)	1 377.00\$ + taxes
Insight Canada Inc (commutateur) :	307.03\$ + taxes
SSP Telecom inc.	

(MP-114 VoIP Gateway, matériel d'installation
et installation et programmation)

673.23\$ + taxes

Adoptée

13-12-17284 Réfection du pont Iroquois

Attendu l'appel d'offres lancé pour la réfection du pont Bailey, au-dessus du ruisseau Iroquois sur le chemin des Lacs;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue et que cette dernière est jugée non conforme compte tenu des ajouts manuscrits par le soumissionnaire;

Attendu que ces ajouts modifient considérablement les clauses du devis;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le conseil municipal de Duhamel rejette la soumission reçue de Trudeau excavation Inc. et que l'appel d'offres soit ainsi clos.

Adoptée

13-12-17285 Modification de la résolution 13-10-17205 Pont Iroquois – Négociations avec le MRN – Autorisation pour entreprendre les travaux de réparation

ATTENDU QUE l'appel d'offres lancé pour la réfection du pont Bailey ne permet plus à la municipalité d'entreprendre les travaux de réparation du pont Bailey situé au-dessus du ruisseau Iroquois, tout en respectant le budget alloué ;

ATTENDU QUE ledit pont Bailey est considéré multi-usage étant donné qu'il fait parti du sentier QUAD ;

ATTENDU QUE le club QUAD Petite-Nation en collaboration avec l'Association des propriétaires du lac Iroquois, ont obtenu un certificat d'autorisation du MRN afin d'entreprendre eux-mêmes les travaux ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La résolution 13-10-17205 intitulé « *Pont Iroquois – Négociations avec le MRN – Autorisation pour entreprendre les travaux de réparation* » soit modifiée de sorte de retirer la mention suivante : « *les travaux seront effectués en régie* » et d'ajouter que la municipalité appuie le club QUAD dans leur démarche pour entreprendre les travaux ;

Que,

La municipalité octroie à l'Association des propriétaires du lac Iroquois une aide financière de 40 000\$ dans ce projet réparti de la façon suivante soit en fournissant les plans et devis, la fourniture du bois nécessaire à la réalisation des travaux d'une valeur de 20 000\$ ainsi qu'une somme de 20 000\$.

Adoptée

13-12-17286 Dynamitage LGE et Côte Jaune

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal autorisent le paiement la 2^{ième} moitié du versement de dynamitage à l'entreprise Dynamitage Ritchie pour le chemin du Lac Gagnon Est et de la Côte-Jaune au montant 17 821.13\$.

Adoptée

13-12-17287 Achat d'un camion pick up

Attendu que le devis de l'appel d'offres «projet # 2013-11» pour l'achat d'un véhicule de service pour le département de la gestion du territoire était incomplet;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que l'appel d'offres «projet #2013-11» soit annulé;

Qu'un nouvel appel d'offres «projet #2013-12», achat d'un camion de service pour le département de la gestion du territoire, soit lancé en modifiant le devis afin d'inclure le groupe électrique, de modifier la date de livraison et de mieux définir la capacité de charge.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Gaëtan Lalonde donne le compte rendu des activités de la sécurité publique

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion : Projet de règlement de permis et certificat

Un avis de motion est par la présente donné par monsieur Michel Bédard, qu'à une prochaine séance du Conseil, un règlement sera présenté modifiant le règlement numéro 2013-09 sur les permis et certificat. Il y aura dispense de lecture.

13-12-17288 Nomination de deux membres au comité consultatif d'urbanisme

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil municipal nomme madame Nicole Tousignant et madame Manon Carrière à titre de membres du comité consultatif et d'urbanisme.

Adoptée

13-12-17289 Appui à une demande d'achat de terrain au MRN

Attendu que les propriétaires du 5478, chemin de la Grande-Baie demandent notre appui dans le dossier d'achat d'un lot contigu au chemin de la Grande Baie (lot 1 sur les plans présentés);

Attendu que ledit lot 1 est en fait le prolongement de leur propriété (lot 48 sur le plan présenté) vers le chemin;

Attendu que ledit lot 1 sert aussi d'accès à la propriété voisine, soit le 5482, chemin de la Grande-Baie (lot 49);

Attendu que le CCU a analysé la demande à leur rencontre du 2 décembre 2013 et recommande au Conseil municipal de Duhamel, par la résolution numéro 13-734, d'appuyer la demande à certaines conditions;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que le Conseil municipal de Duhamel appuie la demande d'achat du lot 1, du rang B, du canton de Gagnon, tel que défini au certificat de localisation présenté (minute 7861, dossier D-4861, 15 août 2011, par Gérald Drew a.g.) et propriété du Ministère des ressources naturelles aux conditions suivantes :

- 1- Une lettre d'appui des propriétaires du 5482, chemin de la Grande-Baie est fournie attestant leur accord, avec ou sans condition, à la demande d'achat;
- 2- Une partie du lot 1, soit une bande d'une largeur minimale de 2 mètres, le long de chemin de la Grande-Baie, doit être cédée à la Municipalité de Duhamel, comme emprise pour permettre l'entretien du fossé au besoin.

Adoptée.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Monsieur Michel Longtin donne le compte rendu des activités de loisirs, culture et tourisme.

VARIA

Demande de prêt d'un local – Comité régional du troisième Âge

Un local sera mis à la disponibilité du Comité régional du troisième âge afin de leur permettre de tenir une « Clinique d'impôt » qui s'adresse aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu.

13-12-17290 Demande d'un PIIA

Le règlement du P.I.I.A article 1.2 stipule que: TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS CONCERNÉS « Les dispositions du présent règlement s'appliquent à tout projet de construction, de reconstruction, de transformation, d'agrandissement, de réparation, de rénovation, d'addition ou d'implantation d'une résidence multifamiliale, d'une auberge de villégiature ou d'une enseigne, ainsi qu'à tout projet de construction ou de transformation d'une façade de bâtiment faisant face à la route 321 ou à la rue Principale.

Considérant que les propriétaires du 1862, rue Principale déposent au comité une demande de PIIA afin d'améliorer leur propriété;

Considérant que la porte avant sera de couleur blanche avec une fenêtre;

Considérant que la galerie avant sera peinte de la même couleur;

Considérant que la fenêtre du salon sera changée de couleur blanche avec la même dimension avec ou sans carreaux;

Considérant que la porte de garage sera en acier de couleur blanche;

Considérant que les membres du CCU recommandent d'accorder cette demande de P.I.I.A au 1862, rue Principale pour les travaux tels que demandés;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Suite aux recommandations du CCU, les membres du Conseil autorisent l'inspecteur à émettre le permis concernant les travaux ci-dessus mentionnés dans le cadre du P.I.I.A au 1862, rue Principale.

Adoptée

13-12-17291 Nomination du pro-maire

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Monsieur Michel Bédard soit nommé pro-maire

Que,

Le pro-maire de la municipalité de Duhamel soit autorisé à participer au Conseil des maires de la MRC de Papineau en remplacement, au besoin, de David Pharand, maire.

Adoptée

13-12-17292 Don pour les paniers de Noël

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Les membres du Conseil municipal approuvent un don de 100\$ pour les paniers de Noël de la Banque alimentaire.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-12-17293 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée se termine à 20h45.

Adoptée

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale